



Déclaration CGT au Conseil National de la Mer et des Littoraux¹

On ne peut plus continuer à tirer profit de la mer et des travailleurs maritimes en s'exonérant de critères sociaux et écologiques conséquents comme base à une conception nouvelle de la politique maritime et du littoral pour aller vers de **nouveaux modes de production et d'exploitation des ressources minérales, halieutiques et végétales de la mer et des océans.**

➡ **La CGT s'est beaucoup investie dans le processus du Grenelle de la mer** et de nombreux engagements sont notamment pour les salariés de la mer des points d'appui, mais le Gouvernement précédent en avait fait un tri sélectif des propositions issues des travaux et avait persisté dans son soutien au MEDEF et aux Armateurs qui rejettent, systématiquement, les dispositions qui touchent au social, au droit des salariés et toute contribution au financement d'une politique nouvelle et soutenable.

Il faut une politique publique forte et cohérente, dotée de moyens pour faire face :

- A l'application et au contrôle des réglementations renforcées de l'action de l'Etat en mer et dans les ports ainsi que des activités pêche, et cultures marines, aquacultures et ostréicoles.
 - Au besoin de la recherche et développement à partir des atouts de la mer et des océans.
 - A la gestion intégrée des espaces marins et littoraux, préservation des espèces et des ressources, respect de l'équilibre des écosystèmes marins et du littoral en France métropolitaine et des Outre mer (2^{ème} espace maritime mondial).
 - A la valorisation de l'enjeu industriel maritime et des activités économiques liées à la mer et aux littoraux.
 - Aux pressions foncière, économique et démographique qui s'exercent sur les littoraux afin de créer une nouvelle filière de préservation et de gestion de l'écosystème marin et du littoral.
 - Aux risques de pollutions maritimes et des océans.
 - A la reconquête et valorisation de la pêche gestionnaire de la ressource et pour répondre aux besoins alimentaires.
- ➡ **La CGT ne se satisfera pas d'un développement durable au rabais** et attachera une importance particulière **au redémarrage des filières industrielles** portant les enjeux de construction navale, de maintenance et de réparation navale, **au développement de la filière du transport** maritime avec ses enjeux portuaires et des infrastructures terrestres touchant un grand nombre de territoires en terme d'emplois, d'aménagement et de développement économique et industriel, ainsi qu'à **la mise en route de la filière nouvelle franco-européenne de la déconstruction** et dépollution des navires en fin de vie sur lesquelles l'Etat doit s'engager.
- ➡ **La CGT sera exigeante sur des dispositions en faveur de l'amélioration des conditions sociales des gens de mer :**
- **lutte contre les pavillons de complaisance** avec responsabilisation sociale et environnementale des multinationales du commerce maritime et des armateurs ; la ratification par la France de la convention du travail maritime de l'OIT, doit être une opportunité pour améliorer les garanties sociales et conditions de travail des marins et lutter contre le dumping social et fiscal et ne serve pas à diminuer les acquis sociaux des marins sous pavillon métropolitain.
 - **la pérennisation du pavillon Français** afin de sauvegarder et développer l'emploi des marins nationaux ENIM dont l'avenir est en jeu ; il faut inverser le processus en place du RIF, catastrophique pour l'emploi et

¹ Le conseil a été mis en place le 18 janvier 2013 sous la présidence du premier ministre et du ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche ; il fonctionne à 70 membres répartis selon 6 collèges : Etat, Elus, organisations syndicales, associations environnementales et d'usagers et les personnes qualifiés. La CGT a 4 sièges dont 2 sièges qu'elle partage avec la CGT Réunionnaise et Martiniquaise au titre des Outre mer.

les conditions sociales des équipages, qui remplace les jeunes officiers et marins nationaux ENIM par des personnes des pays tiers (CEE et monde). Cela, suppose, d'engager des discussions avec les armateurs pour élever les normes sociales du RIF.

- Il faut également, Monsieur le Ministre, **légiférer rapidement**, sur une Loi de protection du cabotage national et des services portuaires, pour régler et réguler le travail sur les côtes Françaises et cadrer les opérateurs de Ferries afin d'éviter le dumping social en méditerranée et pour le transmanche.
- **l'élaboration d'une stratégie de l'Etat Français pour l'enseignement maritime** qui doit faire face à de graves difficultés de moyens et d'orientations pédagogiques pour son réseau d'établissements publics : 12 lycées maritimes et les 4 sites de l'ENSM. Les trois fédérations de la CGT (syndicats maritimes et Officiers de la marine marchande et les syndicats des personnels des Affaires Maritimes) se sont adressées au ministre de la mer et exigent des avancées rapides et concrètes sur ces points notamment que vous trouviez les voies et moyens pour **l'intégration des organisations syndicales représentatives des marins et des Officiers au CA de l'ENSM**.
- Le maintien et le développement d'une **flotte stratégique pour assurer l'indépendance et la sécurité de l'approvisionnement énergétique par voie maritime** ; il faut modifier les dispositions du **décret de 1992** pour prendre en compte les besoins du transport de produits pétroliers raffinés et du GAZ naturel pour l'approvisionnement des stocks.
- permettre aux armements Ferries de se conformer à l'annexe VI du plan MARPOL sans avoir recours à des licenciements massif de marins français.

➡ **La CGT sera exigeante sur les moyens et missions de l'Administration de la mer** notamment les Affaires Maritimes en DIRM et DDTML, pour assurer le contrôle de sécurité des navires, et remplir les obligations européennes de la France en matière de contrôle des pêches. La CGT rappelle l'engagement N° 88 du Grenelle de la mer qui stipule la nécessité de procéder à une évaluation des missions \ moyens, mais ignoré par le Gouvernement précédent, obnubilé par sa RGPP ! La CGT a noté la décision du Gouvernement de lancer au cours de ce trimestre **une évaluation de la politique maritime** dans le cadre des évaluations des politiques publiques en cours de réalisation à travers la modernisation de l'action publique (MAP). **La CGT mettra au cœur de ses propositions les aspirations des salariés qui ne peuvent être négligées ou sous estimées pour l'élaboration de la politique de la mer et des littoraux.**

➡ **La CGT demande que le processus d'élaboration de la stratégie nationale de la mer et du littoral engagé dans le cadre des prérogatives du Conseil de la mer et des littoraux soit, dans sa méthode, respectueux de la démocratie** au sein du conseil notamment les aspirations des salariés et des citoyens qui ont été bafouées par le Gouvernement précédent **et sur le fond, en appui des nombreux engagements du Grenelle de la mer** qui constituent, de notre point de vue, une base incontournable pour changer de cap à la politique maritime et de la mer.

La CGT ne soutiendra pas le processus s'il venait à s'exonérer des ces aspects essentiels et s'il s'avérait que les actes soient suspendus à l'insuffisance de financement que la politique d'austérité et de réduction des dépenses publiques impose aux politiques publiques.

La CGT prend acte de la décision du Gouvernement de lancer les ASSISES de la MER et des LITTORAUX d'ici juillet 2013 avec notamment d'une part, **la mise en route de la filière de l'enseignement maritime et recherche** pour répondre notamment aux enjeux de sécurité et sociaux du transport maritime et d'autre part, **la mise en place d'une mission parlementaire sur l'attractivité et la promotion du pavillon français** pour protéger les travailleurs de la mer et développer l'emploi des marins et Officiers de la marine marchande française.